



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 69094

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des enseignants intégrés dans l'enseignement public grâce à la loi Debré et ayant travaillé auparavant dans l'enseignement privé. La réglementation actuelle ne permettant pas d'intégrer leur retraite dans la pension versée par l'Etat, les intéressés se retrouvent donc dans l'obligation d'attendre l'âge de 60 ans pour percevoir leur retraite même s'ils ont cotisé plus de 40 ans. Il lui demande donc quelles dispositions peuvent être envisagées pour permettre à ces personnels de bénéficier de leur retraite simultanément à leur pension d'enseignant du public.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Bussereau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69094

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6571

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)